

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 9 décembre 2020**

Communication n° 41/12.2020

Objet: centre aquatique région Morges

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Suite à la décision des citoyens morgiens de refuser le PPA Parc des Sports lors de la votation du 27 septembre écoulé, le conseil d'administration de la société anonyme «centre aquatique région Morges (CARM)» a décidé de dissoudre et de liquider cette dernière.

Les actionnaires ont été convoqués à une assemblée générale extraordinaire. Celle-ci a dû être annulée au vu des nouvelles restrictions sanitaires. Dès lors, chaque actionnaire a été prié d'accepter cette liquidation d'ici le 9 décembre 2020. La commune de Saint-Prex a été dans le sens de la proposition du conseil d'administration.

La Municipalité

Saint-Prex, le 9 décembre 2020/AG – 101.02

Pour tout renseignement, s'adresser à M^{me} Carine Tinguely, municipale, au 079 354 15 83